



PROTOCOLE SANITAIRE

LES REGLES A L'ECOLE DE MUSIQUE



AVANT DE PARTIR POUR L'EMSCE

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID-19, les élèves et les professeurs ne doivent pas se rendre à l'EMSCE.

Les adhérents et/ou les parents doivent vérifier qu'ils sont en possession de tout le matériel dont ils auront besoin, y compris le masque pour tous à partir de 11 ans.



LORSQU'ON ARRIVE A L'EMSCE

Les élèves peuvent entrer dans les bâtiments à condition d'être masqués pour les + de 11 ans.

Le nettoyage des mains et/ou la désinfection avec du gel hydroalcoolique est obligatoire.

Une distance d'un mètre entre les personnes doit être conservée. Aucun croisement n'est autorisé dans les escaliers.

Dans la limite de 5 minutes d'avance et de 3 personnes par zone en même temps, l'attente peut se faire à l'intérieur des locaux dans les zones prévues à cet effet. En dehors de ce délai et pour toute personne non élève à l'EMSCE, l'attente doit se faire à l'extérieur des bâtiments.

Si un parent a la nécessité absolue d'entrer dans le bâtiment, il lui faudra être masqué et veiller à conserver la distance d'un mètre avec toute autre personne présente dans le bâtiment.



PENDANT LES COURS

Pour les élèves de plus de 11 ans et les professeurs, le masque ou la visière (chant) sont obligatoires tout le temps du cours.

Pour ceux qui pratiquent un instrument à vent, le masque peut être enlevé uniquement pendant la pratique en conservant une position statique et en gardant une distance prof / élève de 2 mètres.

ATTENTION : Sortie par la sortie de secours pour la salle FM